

Premier conseil d'école du vendredi 10 novembre 2023.

Les personnes présentes :

Mme Bocage Bordier, enseignante et directrice de l'école

Mme Houllier, Maire des Alluets-Le-Roi

Mme Cagnon, enseignante

Mme Guillem, enseignante

M Eyquem, enseignant

Mme Llorca, enseignante

Mme Kicali, enseignante

Mme Gressier, enseignante

Mme Tillier, directrice du centre de loisirs

Mme Mourcely, secrétaire générale de la mairie

Mme Renault Renée, conseillère municipale

Mme Adde, Atsem

Mme Valette, parent d'élèves titulaire

Mme Savary, parent d'élève titulaire

M Morel, parent d'élève titulaire

Mme Raneri, parent d'élèves titulaire

Les personnes excusées :

Mme Leclercq, Inspectrice de l'Education Nationale

Mme Aleixo , atsem

Mme Weizmann, conseillère municipale

Mme Audubertaud Christèle, parent d'élève titulaire

Points à l'ordre du jour.

Nous répondrons à certaines questions au fur et à mesure de la réunion, quand cela fait partie d'un point à l'ordre du jour. Les autres seront abordées en fin de conseil.

Un groupe de travail composé de directeurs d'école a travaillé l'an dernier sur les instances du conseil d'école. Voici les modalités d'organisation qui seront les nôtres maintenant et qui correspondent aux textes officiels.

Le conseil d'école devra désormais être préparé en amont. Les RPE seront reçus par la directrice au moins deux semaines avant le conseil. Les questions devront être envoyées avant le rendez-vous. La réunion aura pour objectif de trier et identifier celles qui seront abordées lors du conseil. C'est la directrice (présidente du conseil) qui établit l'ordre du jour avec des points incontournables à chaque trimestre.

Exemple pour le prochain conseil d'école :

- Date du conseil : 15 mars 2024
- Réunion RPE/directrice : 27 février 2024
- Envoi des questions : 16 février 2024

Les questions devront s'appuyer sur des faits et devront porter sur le fonctionnement général de l'école.

Une réunion aura lieu en amont avec la mairie pour échanger sur les questions de l'école et des parents.

Il est rappelé que les Rpe peuvent avoir des rendez-vous en dehors du conseil d'école pour des questions spécifiques à la cantine par exemple. Les informations émanant de cette réunion pourront être dites au conseil et écrites au compte-rendu.

Le compte-rendu sera partagé et diffusé pour lecture. Si des points doivent être rediscutés, ils le seront au début du prochain conseil qui validera le Cr du précédent. Aucun commentaire ne peut être ajouté sans avoir été rediscuté.

Désignation d'un secrétaire de séance côté enseignant (Mme Llorca) et un côté parent (Mme Valette).

Désignation d'un maître du temps parmi les enseignants (Mme Gressier).

Introduction de la mairie par Mme Houllier.

Le personnel communal est un personnel qualifié pour travailler avec les enfants, les familles et les enseignants. L'école représente 45 % du budget de la commune. L'école compte de 142 élèves et une grande majorité fréquente les temps périscolaires. Beaucoup d'enfants sont accueillis en garderie du soir. La mairie alerte sur le nombre et informe du risque de devoir faire une sélection à partir de janvier, en raison d'un manque de personnel.

Mme Houllier insiste sur le fait que nous sommes tous là pour le bien-être des enfants et que le climat au sein de l'école est problématique. Il s'est fortement dégradé depuis quelques années. La mairie et l'école reçoivent de plus en plus de mails ou courriers très agressifs des familles.

Mme Houllier appelle à plus de bienveillance de la part des parents, Mme Bocage Bordier à davantage de confiance en l'école.

Mme Houllier informe le conseil du renouvellement du contrat de restauration avec Yvelines restauration depuis le 1^{er} novembre 2023. Désormais les repas sont élaborés à partir de quatre composantes au lieu de cinq. Des flyers seront collés dans les cahiers de liaison pour informer l'ensemble des familles.

I/ Rappel des missions de l'école.

L'objectif principal de l'école primaire est de permettre l'accès aux connaissances et à la culture à tous les élèves. Chaque enseignant veille à faire progresser chaque élève individuellement.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers l'ensemble des programmes d'enseignement. <https://eduscol.education.fr/74/j-enseigne>

II/ Le rôle des représentants de parents d'élèves.

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre uniquement par correspondance.

L'école étant composée de six classes, six titulaires et six suppléants pouvaient être élus. Le résultat du vote est le suivant : 209 parents inscrits, 92 votants et 44.02 % de taux de participation (baisse de 2 % par rapport à 2022).

6 sièges ont été obtenus par la liste des parents indépendants.

Lors du premier conseil d'école, l'ensemble des personnes présentes, dont les représentants des parents d'élèves, vote le règlement intérieur de l'école.

De manière générale, les représentants des parents d'élèves peuvent être amenés, au cours de l'année scolaire :

- à adopter le projet d'école

- à donner leur avis et à faire des suggestions sur le fonctionnement de l'école, sur la vie des élèves, l'intégration des élèves handicapés, sur la restauration scolaire, sur l'hygiène scolaire, sur la sécurité des élèves, sur les activités périscolaires.

En outre, ils sont informés des décisions prises sur les principes de choix des matériels pédagogiques et l'organisation des aides spécialisées.

III/ La communication des informations aux familles.

Généralement, les informations sont transmises aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison, par mail également, par courrier pour les parents séparés. Les parents peuvent contacter les enseignantes par le biais du cahier de liaison, ou en envoyant un mail à l'école qui transmettra à l'enseignant concerné.

Les cahiers de liaison sont vérifiés régulièrement et la messagerie de l'école plusieurs fois par jour. Les parents sont invités à dire à leur enfant de donner le cahier de liaison à l'enseignante quand ils écrivent un mot. Nous leur demandons chaque jour. Les familles peuvent également appeler l'école ; le répondant est écouté régulièrement (pas de réponse sur les temps de classe).

Certains enseignants acceptent d'être contactés sur leur messagerie professionnelle.

L'école possède également un grand panneau d'affichage. Des informations peuvent y être également déposées (coordonnées de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, coordonnées de la circonscription, liste des représentants des parents d'élèves élus, liste du personnel périscolaire).

Les coordonnées du Rased, de la psychologue de l'Éducation Nationale sont également affichées.

Vous pouvez également contacter les parents représentants indépendants à l'adresse mail suivante : rpe-rgousseau@googlegroups.com .

Les Rpe ont proposé aux familles des groupes WhatsApp qui servent de récupération des devoirs et d'entraide entre parents.

Une boîte aux lettres RPE sera prochainement installée près de la boîte aux lettres de l'école.

klassly est utilisé seulement par les enseignantes qui le souhaitent. Ce n'est pas un outil de communication avec les familles ni avec les enseignantes. L'application sert de blog, d'agenda, de diffusion de photos comme un cahier de vie de classe, de cahiers de devoirs. Cette année, les photos ne sont pas téléchargeables ; il est conseillé de faire des captures d'écran pour les conserver.

Une réflexion sur l'utilisation d'un blog plus fonctionnel aura lieu pour la rentrée prochaine. L'école rappelle que l'intérêt de cet outil est le partage d'un moment de classe à un instant « t ».

La communication école famille doit rester principalement le cahier de liaison ou la messagerie de l'école.

Le CR du conseil d'école est envoyé par mail essentiellement à l'ensemble des familles ; il est également publié sur le site internet de la mairie.

IV/ Le règlement de l'école.

Des modifications sont apportées à la demande de la direction académique en raison du programme PHARE.

« Art. L. 111-6. Du Code de l'éducation— Aucun élève... ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire... ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal. »

*« Art R 411-11-1 : Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. **Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.***

Si, malgré la mise en œuvre des mesures mentionnées au premier alinéa, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune ou, lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, dans une école du territoire de cet établissement. Lorsque la commune ne compte qu'une seule école publique, la radiation de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de procéder à son inscription dans une école de cette commune. »

L'élève fait l'objet, dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

*Lorsque le directeur d'école saisit le directeur académique des services de l'éducation nationale pour mettre en œuvre la procédure de radiation prévue au deuxième alinéa, **il peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès de l'école à l'élève pendant la durée de cette procédure.** »*

Concernant les élèves du CP au CM2, le programme PHARE met en œuvre l'ensemble des mesures visant à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et de traitement des situations (Loi n°2022-299 du 2 mars 2022).

L'équipe enseignante organise, dans chaque école 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves du CP au CM2, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales.

Lorsqu'une situation d'intimidation ou de harcèlement survient, le directeur d'école informe l'Inspecteur de l'éducation nationale qui mobilise son équipe ressource pHARe chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge de ces situations. Dans ce cadre l'équipe ressource pHARe "Ensemble Heureux à l'Ecole" de la circonscription peut être amenée à rencontrer des élèves de l'école de manière individuelle.

Concernant les élèves de la Petite section à la Grande section, un plan de prévention est mis en œuvre visant à développer les compétences psychosociales et à éduquer à la bienveillance et l'empathie. Les personnels médicaux, les infirmiers, les assistants de service social et les psychologues de l'éducation nationale peuvent accompagner les équipes dans la résolution de situations mettant en jeu la sécurité ou la santé d'un élève. L'équipe ressource est composée de conseiller pédagogique, de directeur d'école et d'enseignant spécialisé.

Le règlement est voté à main levée et validé à 100 %.

Le règlement sera distribué, accompagné de la charte de la laïcité, signé par les parents et les élèves et, collé dans les cahiers de liaison.

V/ La sécurité dans l'école.

Le PPMS a été modifié comme chaque année et envoyé à la direction académique et à la mairie début octobre.

Nous sommes au niveau le plus élevé du plan Vigipirate. Les parents sont invités à accompagner ou venir chercher leurs enfants rapidement, en évitant tout attroupement devant les grilles de l'école. Seuls les parents de petites et moyennes sections rentrent dans la cour de l'école et sont invités à ressortir rapidement. Tout se passe bien.

Un exercice incendie a eu lieu comme chaque année, en période 1.

Un exercice PPMS attentat intrusion a lieu en novembre. Les modalités ont évolué pour éviter tout climat anxiogène pour les élèves.

VI/ Les effectifs de l'école et la répartition des classes.

142 élèves répartis de la façon suivante :

Classe de 17 PS/ 9 MS soit 26 élèves (Mme Cagnon Marie et M Eyquem Thomas le vendredi)

Classe de 4 MS/ 20 GS soit 24 élèves (Mme Guillem Aurélie et M Eyquem Thomas le lundi)

Classe de CP avec 19 élèves (Mme Llorca Sophia)

Classe de CE1 avec 19 élèves (Mme Kicali Fatma)

Classe de CE2 avec 27 élèves (Mme Gressier Ingrid)

Classe de 15 CM1/ 12 CM2 soit 27 élèves (Mme Bocage Bordier Christel et M Pace Alexis le mardi et un vendredi sur 3)

Obligation d'effectifs inférieurs à 24 en GS, CP, CE1.

La prévision d'effectifs de la phase 1 de la carte scolaire est bonne : au moins 18 PS. La liste sera envoyée à la mairie prochainement. 12 élèves de CM2 quitteront l'école. L'équipe espère le maintien de Mme Kicali en phase 1.

VII/ Les projets pédagogiques des classes.

Le projet de l'école a trois axes :

- Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages
- Des collectifs apprenants et engagés
- Apprendre, s'épanouir et se transformer dans des lieux d'inspiration et de réalisation

Des modifications peuvent être apportées chaque année.

Les résultats des évaluations Cp,Ce1 et CM1 :

Les évaluations ont été passées en septembre.

Un retour aux parents a été fait par le biais du cahier de liaison. Les enseignantes ont reçu les familles des élèves ayant des besoins particuliers dans un premier temps, les autres familles ensuite, sauf ceux qui n'en ont pas fait la demande. Il n'y a pas de classement, ce n'était pas l'objectif de ces évaluations. On ne situe pas un élève par rapport aux autres élèves.

L'intérêt de ces évaluations est de pointer les difficultés des élèves afin d'y remédier en proposant des activités spécifiques dans le domaine ciblé, des ateliers d'APC ou une prise en charge d'un groupe par l'enseignante du Rased.

Les RPE remontent l'inquiétude des parents face aux résultats des évaluations de leur enfant. L'école explique que des solutions différenciées sont apportées dans toutes les classes au quotidien pour faire progresser les élèves et ajoute que les familles doivent aussi s'investir dans les apprentissages pour la réussite de leur enfant.

De plus, les Apc fonctionnent différemment cette année. Les enseignants ne prennent pas leurs élèves. Cela amène des regards croisés permettant de voir différemment les enfants, apporter de nouvelles idées, des pédagogies différentes.

Des temps d'échanges entre enseignants sont mis en place tous les mardis : échanges sur les difficultés et réussites des élèves, projets communs sur l'école, projets entre classes, etc....

La bibliothèque : chaque classe va une à deux fois par période emprunter des livres avec son enseignante. Les dates sont données à l'avance, c'était une demande des RPE pour une plus grande disponibilité des familles. Un seul parent est nécessaire pour les classes élémentaires.

Pour la classe des PS/MS, les bénévoles se déplacent à l'école en début d'année. Toute la classe ira à la médiathèque à partir de janvier.

Nous remercions les bénévoles qui nous permettent d'accéder à ce lieu culturel du village.

Rappel aux familles : les livres empruntés avec l'école doivent être rapportés à l'école pour permettre le pointage des livres.

Le photographe est venu le lundi 11 septembre. Les photos ont été vendues par internet cette année et elles sont arrivées cette semaine ... De nouvelles sessions sont en cours.

Le mardi 27 septembre, trois artistes du cirque installé aux Mureaux dans le cadre du 21ème festival du cirque international ont ravi petits et grands en leur proposant des activités comme le jonglage, l'équilibre sur un Rolla Bolla ou une boule, le hula hoop. La matinée s'est terminée par un spectacle de clown. Un grand merci à la GPSEO de nous avoir offert ce moment inoubliable et à la mairie de nous avoir transmis l'information.

Pour le 11 novembre, les élèves de l'école seront invités à se recueillir autour du monument aux morts de la commune, comme chaque année. Un travail spécifique sera fait dans la classe de CM1/CM2 et CE2, un travail sur les valeurs de la République est fait en CP et CE1. Quatre élèves liront un poème sur la fin de la guerre. La commémoration a lieu chaque année à 10h30. Les parents présents pourront découvrir l'arbre de la paix réalisé par les enfants sur les temps du mercredi. Toutes les familles ont été invitées.

Pour Noël, l'école a prévu une participation au marché de Noël, le samedi 16 décembre.

Les festivités qui vous seront proposées sont en cours d'élaboration par l'équipe enseignante.

Le Père Noël viendra dans chaque classe écouter de son oreille attentive les souhaits des enfants et leur apporter des chocolats. Un goûter aura lieu, avec l'aide de l'APE, le vendredi 22 décembre. Les maternelles assisteront à un spectacle « le train postal » dans la salle Allodia le jeudi 21 décembre, suivi du repas de Noël. Les élémentaires iront au cinéma le vendredi 22 décembre voir le dernier film Disney « Wish ».

Les livrets seront disponibles en ligne et des entretiens seront proposés aux familles début février de la PS aux CM2. Des rendez-vous pour les familles qui le souhaitent peuvent avoir lieu à tout moment de l'année. Nous invitons les familles à conserver les livrets de leur enfant car ils ne sont gardés numériquement que sur deux ans.

Les codes edu-connect seront envoyés aux nouveaux parents. Pour les autres, nous vous invitons à les conserver précieusement.

Le carnaval de l'école aura lieu le mardi 19 mars : enfants et enseignants viennent déguisés. Un goûter sera organisé par l'APE.

Cette année de nouvelles festivités ont été ajoutées : Halloween le 20 octobre et lundi 22 avril les élèves fêteront les 100 jours d'école.

Fête de l'école et kermesse organisée par l'école et l'APE le samedi 29 juin

Les classes de CE2 et CM1/CM2 partiront en classe découverte à Houlgate du 4 au 8 mars 2024. Des réunions spécifiques avec les familles sont prévues.

VIII/ L'évaluation d'école.

Le rapport d'évaluation nous a été envoyé pendant les vacances de la Toussaint mais l'école regrette qu'il n'y ait pas eu de restitution avec les évaluateurs et les autres écoles.

La conclusion du rapport est lue aux RPE : les atouts de l'école sont non négligeables, les familles et les collectivités territoriales sont engagées ensemble. Néanmoins, les attentes des familles sont fortes et font peser une pression sur l'équipe enseignante qui réclame plus de confiance des familles. Le travail commencé sur les relations école-famille et les relations au sein de l'équipe, intra et inter cycles sont à poursuivre.

Une rencontre entre collègues de même cycle ou même niveau sur les quatre écoles du regroupement serait à envisager.

IX/ Les aides aux élèves en difficulté.

Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu chaque jour selon les enseignants de 11h30 à 12h15 ou de 12h35 à 13h20. Le choix du créneau dépend des services de cantine. L'apc a commencé fin septembre.

Présentation du projet : renforcement de la maîtrise de la langue avec des ateliers langage pour les maternelles, lecture/décodage ou encodage pour les CP, lecture/compréhension pour les plus grands, des ateliers de mathématiques. Tous les parents ont été informés de la mise en place des APC et tous les enfants seront susceptibles d'être pris. Une autorisation pour l'année scolaire a été collée dans les cahiers de liaison afin d'avoir plus de souplesse et flexibilité dans les prises en charge. Des petits mots sont ajoutés à cela pour informer de la prise en charge à chaque période et de la compétence travaillée.

Un mémo expliquant les différents projets d'accompagnement pédagogique de l'élève, ainsi que le fonctionnement du Rased sera porté à la connaissance des familles via le cahier de liaison.

X/ Le bilan financier de la coopérative scolaire.

Cette année les familles ont donné 2 430 euros à la coopérative. Une partie est reversée à chaque classe au prorata du nombre d'élèves (10 euros par élève est reversé à chaque classe). Nous les remercions sincèrement.

La coopérative scolaire peut financer des spectacles, des sorties. Elle peut acheter du petit matériel spécifique au projet des classes. Elle peut organiser un goûter ou préparer des fêtes.

Le bilan financier de la coopérative scolaire a été vérifié et signé par deux parents d'élèves RPE lors de la réunion de préparation des élections.

XI/ L'association sportive USEP

Mme Gressier est trésorière et Mme Kicali secrétaire de l'Usep. La présidente de l'association est Mme Bocage Bordier.

- Solde du compte USEP au 31/08/2023 : 1704,37€ dont cotisation USEP de 353€
- Bilan activités USEP 2022/2023 :
 - Rencontre de secteur : Cross à Bazemont
 - Rencontre départementale : Randonnée au château de Versailles
 - Rencontre départementale à Verneuil sur Seine
 - Organisation de la rencontre « l'Athlé ça se vit » à domicile (Les petits acrobates en maternelle)
- Projets USEP pour 2023/2024 en cours de réflexion : cross de Bazemont en janvier, rencontre rugby, randonnée pédestre, à vélo, etc...

Une réunion avec des membres de l'Usep départementale, d'autres écoles et la conseillère pédagogique EPS de la circonscription a eu lieu le 19 septembre.

Une visite des locaux dédiés à l'EPS a eu lieu et tous ont reconnu le fort potentiel de l'école en termes de matériel et d'infrastructures sportives.

Il est rappel que la mairie prend en charge :

- Une participation de 8000 euros pour la classe découverte des CE2 et CM1/CM2
- Le projet tennis du CP au CM2
- Le bus pour la piscine (CP et CM1/CM2 cette année)
- Le projet équitation proposé par les deux classes. Une priorité sera mise sur les classes les moins dotées.

XII/ Les questions des parents (qui n'ont pas eu de réponse dans les points abordés ci-dessus)

Thème	Questions écrites par les parents	Réponses de l'école et de la mairie
Ecole	Les parents ont fortement remonté leurs inquiétudes vis-à-vis des absences d'enseignantes (Classe 3 et 5). Le manque de communication sur les absences et les potentiels remplacements augmente leurs angoisses. Afin de rassurer les parents, serait-il possible d'informer les parents dès la connaissance d'une absence, d'un remplacement, mais également d'un retour? Serait-il possible de mettre	La directrice communique l'absence d'une enseignante dès qu'elle en prend connaissance. Les familles reçoivent alors un mail. Les RPE sont toujours informés puisqu'il y a au moins un parent RPE par classe. L'adresse mail des RPE peut être ajoutée bien entendu, sauf oubli . Comme vous le savez la situation des remplacements est extrêmement tendue, même sur des absences longues.

	<p>systématiquement le groupe de RPE en copie de ces mails, pour que nous puissions informer les parents et les accompagner si besoin ?</p>	
Mairie	<p>Serait-il possible de faire installer une boîte-aux-lettres RPE à la grille de l'école ?</p>	<p>Une boîte aux lettres RPE sera installée par la mairie à côté de l'entrée administrative de l'école, pour permettre une accessibilité au facteur.</p>
Ecole	<p>Les parents se posent des questions sur le déroulement des journées en classe, en particulier en maternelle. Serait-il possible de distribuer dès la rentrée la journée type au format papier dans les cahiers de liaison? Également, est-ce que les présentations faites lors des réunions de rentrée peuvent être envoyées par mail aux parents? De plus, serait-il possible de fournir aux parents un emploi du temps des séances de sport et d'AQP ou de rappeler les jours de sport par classe?</p>	<p>Lors des réunions de rentrée, les enseignantes ont expliqué aux familles présentes le déroulement d'une journée à l'école, mais aussi les attendus des programmes de l'Education Nationale.</p> <p>En maternelle, les familles ont également reçu un livret d'accueil qui présentait déjà cela. Il ne sera pas redistribué au format papier par souci environnemental.</p> <p>Il n'y a pas d'emploi du temps spécifique pour le sport. Les enseignantes communiquent les tenues sportives particulières à avoir selon l'activité sportive pratiquée à chaque période et selon les jours.</p> <p>En maternelle, les enfants ont motricité tous les jours.</p> <p>L'équipe enseignante ne souhaite pas diffuser de compte-rendu de ces réunions. Les parents qui le souhaitent peuvent prendre rendez-vous à tout moment avec l'enseignant de leur enfant.</p>
Ecole	<p>Un formulaire a été renseigné en fin d'année dernière en CP pour s'inscrire à des cours de langues étrangères (EILE). Pourriez-vous indiquer quand et comment seront mis en place ces cours?</p>	<p>Deux familles ont fait la demande pour l'enseignement international de langue étrangère. Elles ont été informées par mail du début des cours et du lieu.</p>
Ecole	<p>Sur l'ensemble des évaluations réalisées en ce début d'année (CP, CE1, CM1, 6e), les résultats sont très mauvais. Pourquoi le niveau est-il aussi bas sur l'ensemble des classes? Quelles solutions peuvent être proposées par l'équipe enseignante pour améliorer le niveau des élèves? Est-ce qu'une réorganisation doit être mise en place pour consolider les bases d'apprentissage?</p>	<p>Les résultats des deux dernières années sont meilleurs que ceux d'avant. Il reste des compétences échouées dans certains domaines. Des APC, des PPRE sont mis en place pour pallier aux difficultés des élèves. Des rencontres avec les collègues d'autres écoles, comme préconisées dans le rapport de l'évaluation d'école auront lieu cette année. Les classes des GS/CP et CE1 sont allégées pour améliorer les apprentissages et consolider les bases des élèves.</p>

	<p>L'évaluation de l'école avait été mise en place, notamment sur la base du niveau faible des élèves de l'école. Quelles sont les préconisations issues de cette évaluation?</p>	<p>Les familles doivent également s'investir pour la réussite de leur enfant : faire apprendre les leçons, faire réciter, lire avec son enfant chaque jour, pratiquer des activités variées comme les jeux de société qui permettent à l'enfant d'acquérir des automatismes avec les nombres, les lettres par exemple.</p>
Ecole	<p>Une collation à 10h était proposée l'année dernière en maternelle. Est-ce que cela sera reconduit cette année? Est-ce que les enfants d'élémentaire qui le souhaitent pourraient amener un petit goûter pour la récré du matin? Il est vrai que cette collation matinale n'est pas recommandée par les nutritionnistes, compte tenu de l'augmentation du surpoids et de l'obésité, et que cela peut être un facteur de modification des rythmes alimentaires et générer des conflits entre enfants. Quelle est votre position concernant cette collation matinale?</p>	<p>Comme dit dans votre question, elle n'est pas recommandée. Aucune collation ne sera proposée à l'école, en maternelle comme en élémentaire. La collation matinale à l'école n'est ni systématique, ni obligatoire. Elle ne se justifie pas pour les élèves qui ont pris un petit-déjeuner avant de venir à l'école.</p>
Mairie	<p>L'inscription annuelle au périscolaire devait être faite pour début juillet. Certains parents ont manqué ce délai et les enfants n'ont pas pu être inscrits la semaine de la rentrée. Serait-il possible d'accentuer la communication sur ce délai : mails, Klassly, cahier de liaison, groupes WhatsApp, panneau d'affichage école, porte garderie et porte cantine, site mairie ? Serait-il possible de proposer une certaine souplesse pour la cantine à la rentrée en acceptant que les enfants ramènent exceptionnellement leur pique-nique les jours où ils ne sont pas inscrits (1ère semaine uniquement)? Également, comment sont gérées les demandes d'inscriptions exceptionnelles en garderie sur l'année? Est-ce que les délais standard peuvent être réduits pour une urgence familiale? Pouvez-vous rappeler les délais standards</p>	<p>Communication en ligne sur l'espace famille. Il n'est pas nécessaire d'afficher plus. Il faut arrêter d'assister les parents. Malgré toutes les communications, certains parents oublieront toujours de faire les démarches. Pas de pique-nique autorisé en cas d'oubli d'inscription à la cantine. Désormais, une nouvelle réglementation exige un frigo par PAI. Il est impossible de mettre à disposition un frigo par pique-nique. Nous avons fait remarquer que les pique-nique peuvent rester à température ambiante, comme lors des sorties. La semaine de la rentrée, 15 enfants n'étaient pas inscrits à la cantine malgré de nombreuses relances téléphoniques et mails durant une semaine. Ces enfants ont pu rester à la cantine et manger grâce au 10</p>

	d'inscription/désinscriptions à la cantine, garderie, centre de loisirs (évolution règlement 2023)?	<p>repas commandés en plus. Les portions ont cependant dû être réduites pour en donner à tout le monde.</p> <p>Lors de situation d'urgence, la mairie fait son maximum pour répondre positivement. Cependant, la mairie nous remonte que certains parents font des demandes trop agressives et autoritaires. La mairie peut pénaliser les demandes de ces familles.</p> <p>Enfants punis en train de jeter de la nourriture : au bout de 3 avis aux parents, exclusion 1 semaine.</p>
Mairie	Plusieurs parents nouveaux sur l'école ont été surpris qu'il n'y ait pas de centre de loisirs sur la commune pendant les vacances scolaires. Serait-il possible d'indiquer sur le site de la mairie les structures disponibles sur les communes voisines?	Il faut se renseigner sur les communes alentours pour bénéficier de ce service.
Mairie	<p>De nombreux parents cherchent à savoir comment se passent les repas, la garderie, le passage aux toilettes pour les maternelles, ... Quels sont les moyens de communication à disposition des parents pour contacter le périscolaire, la cantine, les animateurs ou les ATSEM? Est-il possible d'organiser des rendez-vous avec les animateurs et les ATSEM?</p> <p>De nouveaux animateurs sont présents cette année, serait-il possible d'avoir un trombinoscope des animateurs pour connaître leur nom et leurs attributions?</p> <p>Serait-il possible de créer un petit manuel à l'intention des parents pour réunir les informations utiles concernant les inscriptions aux services périscolaires, les accueils possibles pour les vacances, les moyens de communications avec les différents services, le trombinoscope, les réponses aux questions fréquentes (absences, récupération des repas,)?</p>	<p>En cas de questions, les parents sont invités à appeler ou à envoyer un mail à Elisabeth Tillier ou Volonie Briand.</p> <p>Il n'est pas possible d'organiser de rencontre avec les animateurs ou les ATSEM</p>
Mairie - Garderie	Pendant la garderie du soir, un temps est adapté de 18h à 18h30 pour que les enfants puissent faire leurs devoirs en autonomie	Le temps pour les devoirs est de 17h30 à 18h. Les conditions de travail sont assurées.

	<p>sans l'aide d'un animateur. Serait-il possible de respecter la durée et les conditions de travail (chaise, table, calme) sur cette période pour assurer de bonnes conditions de travail aux enfants?</p> <p>Les élèves de CP ne sont pas suffisamment autonomes en début d'année scolaire. Comment les enfants les plus jeunes peuvent-ils être accompagnés pour faire leurs devoirs?</p>	<p>Les animateurs n'aident pas les enfants à faire leurs devoirs, mais peuvent lire une consigne pour les plus jeunes (CP).</p>
Ecole - Mairie	<p>Un formulaire d'inscription papier pour une étude surveillée a été distribué en début d'année via les cahiers de liaison. Le délai de réponse était très court et la récupération des formulaires n'a pas toujours été réalisée dans les temps. Serait-il possible d'élargir le délai de réponse lors d'un retour papier. Est-ce que les inscriptions pourraient se faire sur le portail famille? Lors du sondage en fin d'année dernière, 3 jours étaient proposés pour l'étude surveillée? Pourquoi ne pas avoir gardé ces 3 possibilités sur le formulaire d'inscription? En fonction des retours, le jour le plus demandé aurait pu être sélectionné.</p> <p>Enfin, l'étude surveillée ne semble pas être mise en place. Serait-il possible d'avoir un bilan sur ce service?</p>	<p>Le délai a été mis plus court, pour inciter les parents à répondre rapidement.</p> <p>Une seule plage horaire a été proposée en fonction de la disponibilité de Mme Gressier</p> <p>10 réponses de familles ont répondu lors du sondage en juin, sur 3 jours proposés.</p> <p>7 réponses uniquement dont 2 n'étaient pas intéressées en septembre mais pour seulement les mardis. Il manquait que 4 réponses pour atteindre les 9 minimum. Nous n'avons pas eu de réponse hors délais.</p>
Ecole - Mairie	<p>Comment sont surveillés les enfants en récréation et pendant la garderie?</p> <p>Comment sont gérés les conflits entre enfants ?</p>	<p>Deux adultes par cour assurent la surveillance. Le personnel est qualifié sur les temps scolaires comme périscolaires. Parfois il peut y en avoir qu'un si l'autre est parti soigner un enfant.</p> <p>Les conflits entre enfants sont gérés par un retour au calme et une discussion avec l'adulte médiateur. L'enfant s'il est énervé est invité à d'abord s'asseoir sur un banc. Quand le calme est revenu, une discussion a lieu. Un rappel des règles de la cour peut également avoir lieu en petits groupes comme en classe entière.</p> <p>Nous n'avons pas de gros conflits à gérer. Il n'y a donc pas de punition, ni de jugement mais beaucoup de bienveillance et d'écoute. L'enfant peut être amené à s'excuser.</p> <p>Les sanctions et les punitions sont mentionnées dans le règlement.</p>

		<p>Lorsqu'il y a des remplaçants ou des conseillers pédagogiques, ils trouvent l'école très calme, avec des activités pendant les temps de récréation. Les infrastructures sont aménagées : tracés au sol, protection autour des poteaux de basket, vélos et trottinettes en maternelle, structure de jeux en maternelle. Des ballons sont achetés pour les récréations des petits et des grands.</p>
Mairie	<p>Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les classes de maternelles sont fortement exposées au soleil. Il n'y a pas de store sur toute la hauteur des vitres et la température peut être déjà très élevée à l'arrivée des enfants le matin. Serait-il possible de mettre en place cette année un système de protection solaire sur les vitres des classes de maternelles (intérieur ou extérieur) pour être opérationnel au printemps prochain? • Nous avons constaté la mise en place des cloisons dans les toilettes des maternelles et vous en remercions. Pourriez-vous nous donner un état d'avancement sur les travaux prévus pour le chauffage (devis, radiateur, chaudière, ...). • Les travaux pour le nouveau CLSH n'ont toujours pas démarré. Pourriez-vous nous donner l'état d'avancement du projet? • Nous vous remercions également pour le nettoyage de la butte début septembre. Il est dommage que l'abri en bois à côté de la butte ait été dégradé et représente désormais un risque pour les enfants. Serait-il possible de démonter cet abri? Également, serait-il possible d'enlever les blocs de goudron laissés sur le parvis devant l'école suite aux travaux pour le terrain de tennis? Un programme de réaménagement autour de la mare est en cours de réflexion. Serait-il possible d'y 	<p>Futur ALSH : abandon du projet. En effet, le budget du projet actuel a explosé. L'architecte était inefficace. La mairie travaille sur un nouveau projet, d'une envergure différente.</p> <p>Demande de retravailler l'insonorisation de la cantine actuelle : les parois amovibles sont ouvertes car c'est mieux en termes de bruit</p> <p>Chauffage: Attribution du marché réalisée. Il est prévu le changement de la chaudière et la réparation des installations. Dans l'attente de la réception des pièces, 8 semaines de délai</p> <p>Des stores sur les vitres des classes des maternelles vont être installés</p> <p>L'abri en bois à côté de la butte va être réparé Les blocs de goudron ont été retirés</p> <p>Circulation : Aménagement du cheminement jusqu'à l'école. Les discussions sont en cours avec la communauté urbaine.</p>

	inclure une amélioration des trottoirs ainsi qu'une réorganisation de la circulation (sens unique pour les voitures et pistes cyclables à double sens) sur la rue de Crespières (de la mare à rue de Maule)?	
Ecole - Mairie	Serait-il possible d'organiser une visite des locaux (école, dortoir, garderie, cantine) par les RPE? Serait-il possible de refaire un test cantine?	La mairie et l'école sont surpris par cette question et craignent un état des lieux et des retours négatifs lors de cette visite. Ils ajoutent qu'ils aimeraient davantage de confiance de la part des familles et de bienveillance. Chaque parent, lors de l'inscription de son enfant visite tous les locaux. Lors des réunions avec les enseignants, ils voient les classes et les couloirs et utilisent les locaux (toilettes, préau, cour) lors de chaque kermesse. Un test cantine pourra être renouvelé cette année.
Mairie - Parking	Serait-il possible de rappeler les règles/tolérances concernant le stationnement au niveau du parking? (Tolérance pour se garer sur l'herbe, éviter de gêner la circulation, ne pas se garer côté haies (pas assez de place) ni sur la zone pompier,)	Faire preuve de civisme et respecter le code de la route. Tolérance pour se garer sur l'herbe, éviter de gêner la circulation, ne pas se garer côté haies (pas assez de place) ni sur la zone pompier utiliser les places disponibles sur le parking

Le CR sera établi à partir des deux PV établis ce jour. La validation du Cr avec d'éventuelles précisions sera effectuée au début du prochain conseil.

Dates des prochains conseils d'école :

15 mars et 14 juin

Réunion préparatoire au deuxième conseil le mardi 27 février